

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2003**

Présents :

M. Marc TOURNABIEN, Maire.

M. Eric BUTTARD, Mme Evelyne LESIEUR, M. Marc RAVIER, M. Marcel BOCHET, M. Jean-François THIAFFEY, Adjoint.

Mmes Bernadette BUFFAZ, Josiane CHOMAZ, Stéphanie FAVIER, Danièle GROS, Claude MACALUSO,

MM. Serge DAL DOSSO, René DALLA COSTA, José VARESANO, Marcel VIARD.

Absents excusés :

M. Daniel AMEVET (procuration à Marcel BOCHET)

M. Philippe CANTIN (procuration à Eric BUTTARD)

M. Joël GROS (procuration à Jean-François THIAFFEY)

M. Bruno MEULLE (procuration à Marc TOURNABIEN).

Secrétaire de séance :

Mme Claude MACALUSO

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.03.2003 (et de celui du 10.03.2003)

a) C.R. du 10.03.2003

M. Eric Buttard précise que pour cette réunion il avait une procuration de M. Philippe Cantin et que lors du vote concernant les servitudes pour la décharge Péchiney il a voté « pour », en son nom propre et au nom de Philippe Cantin alors que ce dernier aurait souhaité s'abstenir.

M. le Maire rappelle qu'en cas de procuration chacun vote « en son âme et conscience » (ou éventuellement selon des « instructions » reçues au préalable de la part de celui qui lui a donné procuration) mais qu'en aucun cas un vote ne peut être modifié à posteriori.

M. Cantin souhaitait également préciser que le laboratoire chargé par Péchiney des analyses de l'eau est un laboratoire indépendant et, qu'à son avis, on peut lui faire confiance.

Ces précisions ne modifient en rien les décisions prises lors de cette réunion.

M. Serge Dal Dosso fait remarquer que ce compte rendu est très incomplet et ne reflète pas la teneur des débats, notamment en ce qui concerne la vente d'un terrain de la ZAC à M. Capucetti.

M. le Maire rappelle également qu'un compte rendu se doit d'être synthétique ; il doit informer des décisions prises et peut difficilement rendre compte du point de vue de chacun.

b) C.R. du 25.03.2003

Pas de remarque.

Hormis ce qui précède, les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. RENOUELEMENT DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle qu'il existe deux types de subventions :

- Celles, pour lesquelles la réponse est immédiate et définitive.
- Celles qui peuvent être refusées une année par manque de crédits mais dont la demande peut être renouvelée.

C'est le cas des demandes des subventions suivantes, que M. le Maire propose de renouveler :

- a) Toiture de l'ancienne école du Claret
Montant réactualisé des travaux = 53 420 € TTC
- b) Toiture de la chapelle Notre Dame de Pitié
Montant réactualisé des travaux = 20 799 € TTC
- c) Eau de Montdenis (bien que la subvention ait été accordée, ces travaux avaient été déprogrammés à l'initiative de la Commune, compte-tenu d'autres priorités).
Montant réactualisé des travaux = 360 500 € TTC

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le renouvellement de ces demandes de subventions.

M. Eric Buttard demande si on ne pourrait pas envisager la possibilité de faire réaliser ces toitures avec des ardoises de Saint-Julien.

La question sera posée aux professionnels concernés – à voir notamment le problème de la garantie.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DGE POUR MERLON VILLARD CLEMENT

Le montant maximum des subventions qu'il serait possible d'obtenir est de 80 % des travaux (soit, selon la première solution envisagée : 35 % de la Région Rhône-Alpes + 45 % de l'Europe).

Comme il a été vu lors de précédentes réunions, la subvention de l'Europe va être très difficile, voire impossible, à obtenir ; une demande à hauteur de 30 % avait donc été faite auprès du Ministère de l'Environnement. Les autorisations de crédit pour ce ministère sont gelées pour l'instant ; nous ne pouvons donc savoir si la subvention nous est accordée ou non.

Le montant restant à la charge de la Commune pourrait donc être bien plus important que ce qui avait été envisagé au départ.

Pour pallier ce manque de subventions, monsieur le maire nous propose de demander une subvention au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement).

La décision de demander cette subvention au titre de la DGE est approuvée à l'unanimité.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'EUROPE POUR SIGNALÉTIQUE

M. le Maire rappelle que le projet global se monte à 31 022,55 € H.T.

Il est possible de déposer une demande de subvention auprès de l'Europe pour 35 % du coût des travaux, soit 10 857,89 €.

Cette subvention pourrait peut-être nous permettre de réaliser la totalité de la signalétique en 2004 au lieu d'étaler les travaux sur plusieurs années.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

5. APPROBATION RAPPORT SUR L'EAU POUR L'ANNEE 2002

Chaque commune a obligation, avant la fin juin, d'approuver le rapport sur la qualité de l'eau de l'année précédente (ce rapport porte, notamment, sur la variation d'une facture moyenne d'une année à l'autre).

Pour ce qui concerne l'année 2002, la Commune n'a pas bougé son prix de l'eau.

Par contre, l'augmentation de la taxe de l'Agence de l'Eau (taxe à la charge du consommateur), qui passe de 0,205 à 0,260 € (soit + 26,83 %) ramenée au prix réel, entraîne une hausse de 3,36 % sur la facture du consommateur.

La part revenant à la Commune diminuant quant à elle de -3,25 %.

Le rapport sur l'eau porte également sur l'inventaire des sources : celui-ci demeure inchangé.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'eau pour l'année 2002.

Nota : M. le Maire rappelle que ce rapport est consultable en mairie, par les élus et par l'ensemble des habitants de la commune.

6. CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE DDE RUE DE LA CROIX BLANCHE

Il s'agit de valider la convention avec la DDE (qui a déjà beaucoup travaillé sur le projet).

Montant du forfait provisoire = 30 678,78 € HT, soit 36 691,79 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

7. PROPOSITION ACCORD AMIABLE ABACCUCIO / COMMUNE POUR TERRAINS RUE DE LA CROIX BLANCHE

Certaines parcelles nécessaires pour l'agrandissement de la route sont encore en indivision ou avec des propriétaires inconnus; elles devront donc être soumises à une D.U.P pour les deux propriétaires connus : M. BUFFARD et M. ABACCUCIO.

La Commune met tout en œuvre pour essayer de trouver un accord amiable avec ces propriétaires.

Une proposition a déjà été faite à M. ABACCUCIO (qui l'a validée); elle consiste à échanger sa parcelle de terrain en bordure de route par une parcelle appartenant à la Commune et sur laquelle cette dernière construira un garage de 3 x 5 m, en remplacement du garage démoli.

La Commune reconstruira également le muret en limite de la voirie.

M. le Maire demande au Conseil un accord de principe sur ce projet.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Des négociations dans le même état d'esprit sont en cours avec M. BUFFARD.

8. MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE PROJET AMENAGEMENT RUE DE LA CROIX BLANCHE

Une délibération avait déjà été prise concernant ce projet; cependant, la délibération prise par la Commune doit être postérieure à l'estimation des Domaines sur les parcelles mises à l'enquête.

M. le Maire propose donc de prendre une délibération identique à celle déjà proposée précédemment.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

9. CREATION POSTE AGENT DE SALUBRITE QUALIFIE

M. Noël BARD, employé communal, cumule, au 1^{er} avril 2002, 6 années de service effectif au poste d'agent de salubrité. Il peut donc être nommé agent de salubrité qualifié.

M. le Maire propose que cette nomination soit effective au 1^{er} juillet 2003.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

M. le Maire informe le Conseil de l'embauche d'un jeune homme aux services techniques de la Commune, pour une durée de 6 mois.

Cette personne a bénéficié d'un C.E.S. (Contrat Emploi Solidarité) ; l'Etat prend en charge 80 % de son salaire.

10. CESSION TERRAIN COMPLEMENTAIRE A LA ZAC

M. Lionel CAU (SCI ADILIO), récent acquéreur d'une parcelle de la ZAC, souhaite acquérir une bande supplémentaire de terrain de 3 m x 35 m, pour agrandir le passage derrière son bâtiment.

M. le Maire propose de lui vendre cette bande de terrain au même prix que le précédent, soit 7,62 € HT/ le m².

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

11. RECRUTEMENT JEUNES EMPLOIS ETE 2003

Comme les autres années, la Commune propose aux jeunes âgés de 16 à 18 ans des contrats de travail de quinze jours durant leurs vacances scolaires.

La Commune souhaite pouvoir répondre favorablement à tous ceux qui en ont fait la demande ; cependant, si cela n'était pas possible du fait d'un trop grand nombre, priorité serait donnée aux plus âgés (17 ans).

Le Conseil approuve à l'unanimité.

12. CESSION CHEMIN COMMUNAL INCLUS DANS PROPRIETE DE MME DE SAIVRE

Il s'agit d'un petit bout de chemin communal qui n'a plus d'intérêt pour la Commune et qui rentre dans la propriété de Mme DE SAIVRE.

M. le Maire propose que la Commune prenne en charge le document d'arpentage pour transformer le « chemin » en « parcelle » et que Mme DE SAIVRE supporte les frais notariés d'achat de ladite parcelle (qui sera vendue pour l'euro symbolique).

Le Conseil approuve à l'unanimité, si Mme DE SAIVRE accepte cette proposition.

13. COMPTES RENDUS DE REUNIONS DE COMMISSIONS

Sans objet.

14. QUESTIONS DIVERSES

× Plateau avenue de la Gare :

On peut déjà constater une dégradation de la couleur (traces de pneus) due aux manœuvres des camions. Il n'existe malheureusement aucune solution pour empêcher cela.

Reste à effectuer le marquage de sol qui devrait être fait prochainement.

- × Centre aéré d'été VILLARFOCCHIARDO :
Nos amis de Villarfocchiardo se proposaient d'inviter 6 enfants de la Commune à passer une semaine de vacances dans leur centre aéré.
4 enfants de la Commune ont répondu présents et seront accueillis à Villarfocchiardo du 6 au 12 juillet prochain.

- × Match de foot :
M. José VAREANO informe le Conseil qu'un match de foot aura lieu le dimanche 1^{er} juin entre Villarfocchiardo et St Julien Montdenis.

M. le Maire profite de cette annonce pour adresser ses félicitations à l'équipe de foot de St Julien pour ses excellentes performances (passées et... espérons-le à venir).

- × Demande de fleurissement GRENIS :
M. Jean-François THIAFFEY signale que l'Association Chapelle de Grenis a déposé une demande de fleurissement.
L'association fera une corvée pour préparer le terrain et la Commune fournira le terreau et les fleurs.

- × Skate Parc :
Mme Danièle GROS demande où en est le projet de Skate Parc.
Le projet est suspendu en attente du montage du dossier de subvention à déposer auprès de l'Europe.
Il en est de même pour l'aire de pique-nique de Serpollière.

- × Parcours du Cœur :
M. René DALLA COSTA s'inquiète d'un tas de terre sur l'ancien parcours du cœur.
Cette terre a été déposée par la Commune, en vue d'un remblaiement prochain.

- × SIRTOMM :
Mme Josiane CHOMAZ informe le Conseil que la première commission (depuis le début du mandat en cours) du SIRTOMM a eu lieu dans le but d'élaborer un règlement unique pour toutes les déchetteries de Maurienne.
Dès que ce règlement sera établi, chaque habitant recevra un courrier d'information (heures d'ouverture des déchetteries, etc.)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22 h 15.